

Comité Technique Local du 17 septembre 2015

Déclaration liminaire des élus FO-DGFIP 64 au Comité Technique Local du 17 septembre 2015

Monsieur le Président,

Pour les agents des Finances Publiques, la « rentrée » 2015 s'annonce compliquée.

En effet, nous venons d'apprendre le nombre de suppressions d'emplois dont nous serons « gratifiés » dans le cadre du budget 2016.

Avec 2 548 suppressions de postes (2 491 en 2015), notre ministère devient le premier pourvoyeur d'emplois, raflant au passage le « maillot jaune » au Ministère de la Défense !

La DGFIP n'est pas épargnée (bien au contraire), puisqu'elle enregistre 2 100 suppressions d'emplois, contre 2 000 en 2015, soit + 5% en un an. Dommage qu'il n'en soit pas de même pour nos traitements !

Concernant le premier point de l'ordre du jour de ce CTL, à savoir la restructuration du réseau des Pyrénées-Atlantiques, nous entrerons dans le détail lors de la discussion, mais permettez-nous quand même de vous livrer une fois de plus notre réflexion beaucoup plus globale.

Au niveau national, toutes les restructurations s'inscrivent dans un processus mis en œuvre par notre Direction Générale dans le cadre de la démarche stratégique visant à réduire les implantations des Services Publics et Financiers.

Là où les besoins de la population et le souci de la cohésion sociale exigeraient le maintien des services publics de proximité, l'administration adapte son réseau aux réductions budgétaires et à la diminution des effectifs imposées par les gouvernements successifs.

Cette politique de réduction drastique des moyens des services publics se fait au détriment des populations concernées notamment en milieu rural ou périurbain, où les personnes âgées et les plus défavorisés sont particulièrement touchés.

La Direction Générale des Finances Publiques met en avant le développement de l'Internet (l'e-administration) pour justifier les restructurations en milieu rural. Or, ce mode de contact à distance va à l'encontre de l'égalité d'accès au service public.

En effet, tous nos concitoyens ne disposent pas de moyens financiers et technologiques (ordinateur, abonnement Internet) pour pallier à leurs frais au désengagement de l'Etat.

***Les personnes âgées**, parfois peu familiarisées avec l'outil informatique, et souvent sans moyen de déplacement, **les redevables en situation de fragilité** seront privés de l'accueil à un guichet de proximité pour apporter à leur problème personnel une réponse (renseignements, délais, dégrèvements, etc.).*

C'est pour cela que le Syndicat FO-DGFIP 64 a alerté les élus locaux et nationaux concernés par vos propositions de restructuration sur Orthez, Morlaàs et Lescar.

Et c'est pour cela que beaucoup d'entre eux se sont mobilisés ou sont en train de le faire.

Suite page 2

Suite de la page 1

Venons-en maintenant à la mise en œuvre de l'apprentissage à la DGFIP, thème que vous comptez évoquer en questions diverses.

Sur le fond, nous tenons tout d'abord à rappeler que Force Ouvrière, dans la plus pure tradition ouvrière, a toujours marqué son attachement à l'apprentissage, nécessaire à la transmission intergénérationnelle des savoirs techniques. Le chômage des jeunes est une question primordiale pour notre société et une préoccupation essentielle pour notre organisation syndicale.

Mais ces projets, mis en place à la hâte, ne s'inscrivent pas dans une véritable politique d'insertion des jeunes dans le monde du travail.

Le recrutement des apprentis à la DGFIP se faisant au niveau du Bac +2, on peut donc se dire que ces jeunes auraient intérêt à passer directement les concours plutôt que de faire un apprentissage sous-rémunéré. Et s'agissant des maîtres d'apprentissage, il est à craindre que la situation des services laisse aujourd'hui peu de possibilités de dégager le temps nécessaire à l'exercice d'une telle responsabilité.

Il est bien évident que nous n'admettons pas que, au prétexte de contrat d'apprentissage, l'administration recrute des jeunes pour pallier les carences en effectifs des services et en les sous-rémunérant.

Sur la forme maintenant, il nous paraît un peu « léger » que la Direction Générale demande à ce que ce dispositif soit présenté aux Comités Techniques Locaux, alors qu'il n'a toujours pas été évoqué au Comité Technique de Réseau de la DGFIP, et encore moins au Comité Technique Ministériel qui doit pourtant donner un avis.

En ce qui concerne les élus FO-DGFIP 64, nous souhaitons que ce sujet soit reporté au CTL du 9 octobre et pour avis, non pour information.

En réponse aux déclarations liminaires, le président a affirmé qu'il ne se sentait pas concerné par les attaques sur les restructurations du réseau de la DGFIP, dans la mesure où dans le département des Pyrénées-Atlantiques les restructurations se font strictement à minima. Il a déploré subir les critiques d'en haut et d'en bas...

Concernant les restructurations annoncées dans le 64, l'ensemble des syndicats ont souligné la très grande inquiétude des agents concernés et ont déploré le manque d'information et de concertation sur la réorganisation des services.

M. NESAS a rétorqué que l'on discutait d'abord des propositions avant d'aborder les modalités pratiques. Il a réaffirmé le caractère modulable des projets, par définition réversibles, en indiquant qu'il était notamment revenu sur sa décision de transférer le SIE d'Orthez à Pau.

Pour terminer, le président a indiqué qu'il accédait à la demande des élus FO-DGFIP 64 formulée dans leur déclaration liminaire, à savoir reporter au CTL du 9 octobre 2015 le sujet de la mise en œuvre de l'apprentissage à la DGFIP.

1 - Restructuration du réseau des Pyrénées-Atlantiques (pour avis et vote)

Transfert du SIE d'Orthez vers le SIE de Pau-sud : Abandonné !

Le Président du CTL a expliqué son choix d'abandonner ce projet. En effet, en parlant avec les collègues du SIE d'Orthez, il lui a semblé que la fusion se révélerait contre-productive en déstabilisant beaucoup trop les agents, ce qui ne générerait aucun bénéfice pour les services tant à Orthez qu'à Pau. Il a également affirmé le rôle des syndicats dans sa prise de décision.

Transfert du recouvrement impôt de la Trésorerie de Morlaàs au SIP de Pau-Nord : Abandonné !

C'est au cours de ce CTL que M. NESAS a annoncé qu'il abandonnait également le transfert du recouvrement de l'impôt de la Trésorerie de Morlaàs vers le SIP de Pau-Nord.

Plusieurs raisons ont motivé sa décision : la future carte intercommunale non encore établie, le tissu rural plutôt qu'urbain du secteur de la Trésorerie et la fusion déjà complexe des SIP de Pau-Nord et Pau-Est sans y rajouter une charge de travail supplémentaire.

Les élus FO-DGFIP 64 ont demandé, à cette occasion, à ce que l'emploi vacant de la Trésorerie de Morlaàs soit comblé, afin de ne pas aggraver davantage les conditions de travail des agents de ce poste.

Transfert du recouvrement impôt de la Trésorerie de Lescar vers le SIP de Pau-Nord :

S'agissant du transfert du recouvrement de l'impôt de la Trésorerie de Lescar vers le SIP de Pau-Nord, la direction maintient son projet.

Les élus FO-DGFIP 64 ont alerté le président sur la hausse considérable de la charge de travail vers le site de Pau-Orléans si ce transfert voyait le jour ; 60 000 rôles d'impôt en plus par an pour le SIP de Pau-Nord, et une augmentation très sensible de l'accueil où la tâche est déjà très importante.

Ils ont également indiqué à M. NESAS que la commune de Lescar était en pleine expansion, avec plus d'habitants et donc de contribuables potentiels, ce qui justifiait pleinement le maintien de l'activité recouvrement au sein de la Trésorerie.

Les élus FO-DGFIP 64 ont aussi mis en avant la perte de temps que subiraient les usagers pour se rendre à Pau et la difficulté qu'ils rencontreraient pour trouver une place de stationnement, surtout gratuite comme à Lescar !

Au moment où nous publions ce compte-rendu nous apprenons que, lors de la réunion du collège des Chefs de service du 30 septembre 2015, M. NESAS a annoncé qu'il abandonnait aussi ce projet, estimant que « l'augmentation de la charge de travail déjà très importante de l'accueil sur Pau et le nombre d'articles de rôle venant de la Trésorerie de Lescar risquaient de mettre en danger la fusion des SIP de Pau, surtout si le transfert de charges n'était pas forcément suivi du transfert des personnels ».

Le Syndicat FO-DGFIP 64 se félicite de ce revirement (ce projet avait été acté lors de ce CTL du 17 septembre et confirmé au CTL du 24 septembre), d'autant plus que les arguments du Directeur développés ci-dessus sont les mêmes que ceux avancés par les élus FO-DGFIP 64 lors des deux CTL précités.

Transfert de l'activité Hôpital de la Trésorerie de Pontacq vers la Trésorerie de Pau CH :

Ce transfert est maintenu par la direction qui argue une charge de travail lourde pour la Trésorerie de Pontacq et un directeur d'EHPAD (habitué à travailler avec Pau) favorable au transfert.

Le président a expliqué qu'il ne faisait pas de restructurations dans le but de supprimer des emplois mais, qu'à l'inverse, pour s'adapter à toutes les suppressions d'emplois subies et pour limiter au maximum la souffrance des agents, il était obligé de réorganiser les services.

Transfert du SIP de Pau-Est vers le SIP de Pau-Nord :

La direction locale maintient également le projet de fusion des SIP de Pau-Est et Pau-Nord.

Les élus FO-DGFIP 64 ont souligné l'inquiétude et l'agacement des agents des deux SIP, arguant une augmentation de la charge de travail et donc une détérioration des conditions de travail, en raison du chamboulement des services et de l'absorption du recouvrement de Lescar.

Le président a répondu que la DDFIP 64 ferait au mieux, dans l'intérêt des agents, et que leur avis serait pris en compte dans la mesure du possible.

Transfert du SIE de Pau-Est vers le SIE de Pau-Nord :

La direction ne revient pas non plus sur ce projet de fusion au motif que cela générera une mutualisation des tâches.

Les organisations syndicales ont alerté la direction sur des questions très pratiques comme les doublons de n° FRP, les désagréments des open-space, les déménagements physiques, etc.

Les Syndicats ont voté à l'unanimité CONTRE les restructurations proposées et maintenues.

2 - Expérimentation du pilotage commun PCRP (pour information)

La direction souhaite expérimenter le pilotage unique des deux Pôles de contrôle des revenus patrimoniaux (Bayonne et Pau) afin d'harmoniser les méthodes de travail et partager les connaissances, dans le but d'assurer une couverture équilibrée des enjeux et des risques sur le département.

L'objectif affirmé est de développer une synergie et une mutualisation entre les deux pôles sans fusionner les entités. L'expérimentation durera sur une période d'un an, au terme de laquelle sera dressé un bilan, qui sera ensuite présenté au Comité Technique Local au 4ème trimestre 2016.

3 - Réorganisation au sein de la DDFIP du service « Dépôts et Services Financiers » (pour information)

Suite à la création de 5 centres de services bancaires sur le territoire, chargés du traitement des opérations bancaires (Angoulême pour le 64), deux missions restent exercées par les DDFIP :

- La mission de chargé de clientèle : conseil, promotion des produits CDC, suivi des demandes, contrôle et suivi des risques ;
- Le guichet restreint : gestion des moyens de paiement, orientation des clients vers le bon interlocuteur.

C'est pourquoi les agents de l'actuel service Dépôts et Services Financiers poursuivront leur mission mais seront rattachés au service comptabilité de la DDFIP à partir du 3 novembre 2015.

4 - Questions diverses

Nouvelle convention de dégageement du numéraire signée avec la Poste :

Afin de pouvoir continuer à dégager les encaisses de certaines Trésoreries auprès des guichets de la Poste, la DDFIP 64 a été contrainte de signer une nouvelle convention avec celle-ci. En effet, la Poste accepte ces dégageements du réseau DGFIP à certaines conditions (seuils, calendrier, etc.).

Les élus FO-DGFIP 64 ont demandé une généralisation des dégageements par une société de transports de fonds, opération plus sûre pour les agents de la DGFIP.

La direction a répondu qu'une telle généralisation était impossible en raison du coût budgétaire.

Récupérations horaires suite à la formation « Dématérialisation SPL Volet Outils » :

Les élus FO-DGFIP 64 ont demandé à la direction, une nouvelle fois, de bien vouloir prendre position sur la réintégration des heures d'absence pour les agents ayant assisté à cette formation.

En effet, chose inédite, ce stage (à destination des agents des Finances Publiques et des personnels territoriaux) **initialement programmé sur une journée** se déroule en fait sur 4 heures. Et cette décision nationale a été imposée à l'ENFIP par les responsables du CNFPT (Collectivités Locales), au motif qu'il était compliqué pour un/une secrétaire d'une petite mairie de s'absenter toute une journée....

Dans les Pyrénées-Atlantiques, cette formation se déroule de 9h00 à 13h00, voire 13h15.

De fait, s'il on ajoute le temps obligatoire de la pause méridienne (45 minutes) et le temps de trajet pour retourner à son bureau, les collègues reprennent leur travail au mieux à 14h00 quand ils sont sur le lieu du stage, mais parfois jusqu'à 15h00 compte tenu de l'éloignement plus ou moins important de certains postes. Et cette situation génère des inégalités de traitement entre les agents selon que leur chef de service leur réintègre ou pas les heures de l'après-midi, malgré que la direction locale ait envoyé un message (pas très clair) à tous les chefs de poste.

Vos représentants FO-DGFIP 64 à ce CTL :

Hervé LARROUQUERE (Trésorerie Bayonne CH) / Bernadette LAYRIS-VERGES (Accueil Pau-Orléans) / Johanna JOUVE (Trésorerie Bedous) / Floriane DE LINAGE (SIE Bayonne)